



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-neuvième session

2-13 mai 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011 – session directive :
 - a) Transports;
 - b) Produits chimiques;
 - c) Gestion des déchets;
 - d) Extraction minière;
 - e) Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de leurs sessions ordinaires, les commissions élisent parmi les représentants de leurs membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu, outre un président, quatre vice-présidents, dont l'un a également exercé les fonctions de rapporteur.



Dans sa résolution 1997/63, le Conseil a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Le 14 mai 2010, la Commission a élu László Borbély (Roumanie) au poste de Président, et Javier Arias (Panama) et Andrew Goledzinowski (Australie) à ceux de Vice-Présidents de la Commission pour sa dix-neuvième session. À la même séance, la Commission a décidé de reporter l'élection des autres membres du Bureau à une date ultérieure.

La liste des membres de la Commission à sa dix-neuvième session figure à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que les commissions, au début de chaque session, arrêtent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Dans sa décision 2010/234, le Conseil a pris acte du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session.

3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011 – session directive

- a) Transports**
- b) Produits chimiques**
- c) Gestion des déchets**
- d) Extraction minière**
- e) Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**

Dans sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) à tous les niveaux. Dans la même résolution, il a décidé également que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les cycles se dérouleraient de la manière suivante :

a) Les sessions d'examen de la Commission, qui auraient lieu en avril/mai pour une période de deux à trois semaines durant la première année du cycle, seraient consacrées à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et

du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, tout en permettant d'identifier les contraintes et les obstacles rencontrés dans le processus d'application concernant les modules thématiques choisis pour le cycle;

b) Les sessions d'examen comprendraient un débat de haut niveau, un échange de données d'expérience régionales, des dialogues avec des experts, scientifiques notamment, et le partage des pratiques optimales et des enseignements tirés, de manière à faciliter l'application ainsi que les activités de renforcement des capacités, telles que les centres de formation et les salons du partenariat;

c) La Commission effectuerait l'évaluation susmentionnée en s'appuyant sur :

i) Les rapports du Secrétaire général qui devraient refléter les progrès accomplis en général dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, compte tenu des informations figurant dans les rapports de pays et dans les rapports présentés par les organismes et organes des Nations Unies, et de celles qui auront été communiquées par les régions et les sous-régions, le cas échéant, ainsi que par les grands groupes. Par ailleurs, les rapports du Secrétaire général devraient contenir une analyse approfondie des progrès concernant les modules thématiques choisis pour le cycle à tous les niveaux et mettre en évidence les nouveaux défis et les nouvelles possibilités liés à la mise en œuvre d'Action 21;

ii) Les contributions apportées par les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières et commerciales internationales;

iii) Les résultats des réunions et activités régionales et sous-régionales, selon qu'il convient;

iv) Les rapports présentés par les grands groupes, notamment de la communauté scientifique et des éducateurs, comme indiqué à l'alinéa g) du paragraphe 139 et aux alinéas c) et d) du paragraphe 149 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, au sujet de leurs activités axées sur les résultats concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

d) L'évaluation effectuée dans le cadre de la session d'examen devrait permettre de mieux comprendre les principaux sujets de préoccupation liés aux modules thématiques choisis et faciliter, au cours de l'année de session directive, des débats qui seront axés sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats dans ces domaines;

e) La session d'examen aboutirait à l'élaboration d'un rapport contenant un résumé établi par le Président, mettant en évidence les contraintes et les obstacles ainsi que les méthodes envisageables et les bonnes pratiques concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Dans la même résolution, le Conseil a également décidé d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Pour la période 2010-2011, ce programme s'établit comme suit :

<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
Transports	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation
Produits chimiques	
Gestion des déchets	
Extraction minière	
Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	

Le Conseil a décidé en outre que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seraient effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devraient être traités de manière intégrée en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Toutes les questions identifiées dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg étant importantes, elles devraient toutes être traitées également et le fait que certaines questions ont été choisies pour un cycle en particulier ne diminue pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'application, tels qu'identifiés dans Action 21 et au chapitre X du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe à la résolution 2003/61 du Conseil devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés seraient examinées lors de chacun des cycles pour chaque question, mesure et buts pertinents;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les points pour lesquels elle peut donner de la valeur ajoutée aux délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, des paragraphes 3 h), 21 et 23 en particulier, ainsi qu'au paragraphe 139 f) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis en matière de développement durable : examen de la suite donnée à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg (E/CN.17/2011/___)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : interdépendance et questions intersectorielles (E/CN.17/2011/3)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : transports (E/CN.17/2011/4)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : produits chimiques (E/CN.17/2011/5)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : gestion des déchets (E/CN.17/2011/6)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : extraction minière (E/CN.17/2011/7)

Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (E/CN.17/2011/8)

Note du Secrétariat sur les conclusions des réunions régionales consacrées à l'application (E/CN.17/2011/___)

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 pour la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (E/CN.17/2011/11)

Note du Secrétariat sur les priorités d'action des grands groupes (E/CN.17/2011/12)

Rapport sur les travaux de la réunion consultative intersessions sur la gestion des déchets solides en Afrique (Rabat, novembre 2010) (E/CN.17/2011/15)

Rapport sur les travaux de la réunion intersessions du groupe d'experts de haut niveau sur l'exploitation durable des ressources en lithium en Amérique latine : nouveaux problèmes et possibilités d'action (Santiago, novembre 2010) (E/CN.17/2011/16)

Documents de travail (présentés pour information seulement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus et accessibles à l'adresse suivante : www.un.org/esa/dsd/resources/res_docucsd_19.shtml)

4. Questions diverses

5. Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la vingtième session de la Commission, en indiquant les documents qui devront être présentés au titre de chaque point et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution à ses travaux, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

Par sa décision 2009/235, le Conseil a décidé que la dix-neuvième session de la Commission du développement durable (session directive) se tiendrait du 2 au 13 mai 2011. Par sa décision 2010/234, il a pris acte du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable

- Le projet d'organisation des travaux de la dix-neuvième session de la Commission a été établi sur la base de consultations officieuses menées par le Bureau. Il se présente comme suit :

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 2 au 6 mai		
Lundi 2 mai		
10 heures-13 heures		Ouverture de la session Séance plénière
	1	Élection du Bureau
		Discours d'ouverture prononcé par la Vice-Secrétaire générale
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Présentation du projet de document de négociation du Président
		Déclarations par les groupes régionaux/groupes d'intérêt
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Observations générales sur le projet de document de négociation du Président
Mardi 3 mai		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Négociations parallèles : groupe de travail 1 et groupe de travail 2
Mercredi 4 mai		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Négociations parallèles : groupe de travail 1 et groupe de travail 2
Jeudi 5 mai		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Négociations parallèles : groupe de travail 1 et groupe de travail 2
Vendredi 6 mai		
10 heures-13 heures et 15 heures-17 h 30	3 (<i>suite</i>)	Négociations parallèles : groupe de travail 1 et groupe de travail 2
17 h 30-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Rapports des groupes de travail sur les progrès des négociations

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 9 au 13 mai		
Lundi 9 mai		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Négociations parallèles : groupe de travail 1 et groupe de travail 2
Mardi 10 mai		
10 heures-13 heures et 15 heures-17 h 30	3 (<i>suite</i>)	Négociations parallèles : groupe de travail 1 et groupe de travail 2
17 h 30-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Rapports des groupes de travail sur les progrès des négociations
Mercredi 11 mai		
10 heures-13 heures		Débat de haut niveau Ouverture Déclarations générales
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Tables rondes ministérielles parallèles 1 et 2 (<i>thèmes non encore retenus</i>)
Jeudi 12 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Tables rondes ministérielles parallèles 3 et 4 (<i>thèmes non encore retenus</i>)
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Table ronde ministérielle 5
Vendredi 13 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Dialogue multipartite sur « la voie à suivre »
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Présentation des versions finales des décisions de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable Adoption des décisions de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable
	4	Questions diverses
	5	Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission
	6	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session Clôture de la dix-neuvième session de la Commission
		Première séance de la vingtième session de la Commission Élection du Bureau de la vingtième session de la Commission

Annexe II

Liste des membres de la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session

Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Kazakhstan
Antigua-et-Barbuda	Kirghizistan
Arabie saoudite	Lettonie
Argentine	Luxembourg
Australie	Malaisie
Bahamas	Malawi
Bangladesh	Maurice
Bélarus	Mongolie
Belgique	Namibie
Bénin	Nigéria
Brésil	Norvège
Canada	Pakistan
Chine	Panama
Colombie	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pérou
Cuba	Philippines
Danemark	République démocratique du Congo
Émirats arabes unis	Roumanie
Érythrée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Estonie	Suisse
États-Unis d'Amérique	Thaïlande
Éthiopie	Togo
Fédération de Russie	Ukraine
France	Uruguay
Gabon	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	